ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

papier et carton

Question écrite n° 129813

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le recyclage des papiers de bureau. Les acteurs de la filière ont récemment signé avec le Gouvernement une convention par laquelle ils s'engagent à progresser en matière de collecte et de recyclage de papiers de bureaux, dont moins de la moitié sont aujourd'hui recyclés. 50 % seulement des 900 000 tonnes de papiers de bureau produits en France sont en effet recyclés à l'heure actuelle. Pire, 5 % seulement du papier ramette consommé dans l'Hexagone (qui représente un total de 600 000 tonnes) est fabriqué à partir de papier recyclé. Face aux enjeux que cela représente pour l'environnement mais aussi en termes économiques et de création d'emplois (un emploi pour 1 000 tonnes), il faut impérativement améliorer cette situation, l'enjeu étant de constituer une vraie filière de recyclage autour des entreprises spécialisées. Il lui demande si cette convention répond à cet objectif et si oui, de bien vouloir lui indiquer les objectifs chiffrés précis qui ont été signés par les partenaires.

Données clés

Auteur : M. Christian Eckert
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129813
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1968
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)